

**Bilan de la mise à disposition du public  
du projet de construction d'un nouveau poste de secours de la plage de l'HORIZON  
sur la commune de LEGE-CAP-FERRET**

---

**VU** le Code de l'urbanisme notamment les articles L.121-24, R.121-5 et R.121-6 ;

**VU** la Demande de permis d'aménager N° PA03323624K0001 déposée en mairie le 23 janvier 2024 par le Conservatoire du littoral concernant le projet de construction d'un nouveau poste de secours de la plage de l'Horizon sur la commune de Lège-Cap-Ferret ;

**VU** l'Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites dans sa formation « sites et paysages » en date du 13 février 2024 ;

**VU** la non soumission du permis d'aménager à étude d'impact au cas par cas, conformément à l'article R.122-2 et à la rubrique 14 de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement ;

**VU** l'Arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 accordant la délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique ;

**VU** l'Arrêté préfectoral en date du 13 mars 2024 prescrivant la mise à disposition du public du projet de construction d'un nouveau poste de secours de la plage de l'Horizon sur la commune de Lège-Cap-Ferret ;

**VU** le Registre tenu en mairie de Lège-Cap-Ferret dans le cadre de cette mise à disposition ;

**VU** le Contenu de la boîte électronique dédiée à cette mise à disposition sur le site de la préfecture de la Gironde ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

### **1) Rappel du contexte**

Le projet consiste à construire un nouveau poste de secours mobile en bois sur le cheminement d'accès à la plage de l'Horizon.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet global de requalification du site de l'Horizon à la fois sur sa partie urbaine et dunaire.

La nature des travaux concerne des aménagements légers pouvant être implantés dans les espaces et milieux remarquables du littoral en application de l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme. Il est soumis à permis d'aménager en application des dispositions de l'article R.421-22 du Code de l'urbanisme.

Ce permis d'aménager est soumis à une mise à disposition du public pour une durée minimale de quinze jours en application des articles L.121-24 et R.121-6 du Code de l'urbanisme.

Le responsable de ce projet est le Conservatoire du littoral qui a délégué à la commune de Lège-Cap Ferret la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les informations relatives au projet pouvaient être demandées à Monsieur Frédéric BERGEZ CASALOU, Responsable du Service Environnement, mairie de Lège-Cap-Ferret, à l'adresse mail : [f.bergez-casalou@legecapferret.fr](mailto:f.bergez-casalou@legecapferret.fr) ou par téléphone au : 05 56 03 84 00 (standard de la mairie).

## 2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du lundi 25 mars au lundi 08 avril 2024 inclus, du dossier de demande de permis d'aménager concernant la construction du nouveau poste de secours de la plage de l'Horizon sur la commune de Lège-Cap-Ferret, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu en mairie de Lège-Cap-Ferret, où les intéressés ont pu prendre connaissance du permis d'aménager aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Il a également été mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, rubriquée « Enquêtes publiques, consultations du public, décisions examen cas par cas », « Enquête publique, Consultation du public - 2024 ».

Les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur l'adresse électronique suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

L'avis de mise à disposition a été affiché sur le terrain et en mairie entre le 16 mars et le 08 avril 2024 inclus, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

L'avis a également été mis en ligne le 14 mars 2024 sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

## 3) Bilan de la mise à disposition

En mairie de Lège-Cap-Ferret, le registre mis à disposition du public est resté vierge de toute observation.

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune contribution a été enregistrée.

En conclusion, le dossier de permis d'aménager relatif à la construction du nouveau poste de secours de la plage de l'Horizon sur la commune de Lège-Cap-Ferret n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public dans le cadre de la mise à disposition effectuée en application de l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme.

Le présent bilan de la mise à disposition sera consultable à la Mairie de Lège-Cap-Ferret, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Bordeaux, le 09 avril 2024,

Pour le Préfet, par délégation,  
Le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer,  
Pour le Directeur, par délégation,  
Le Chef de Service du SAT,

Frédéric KOZIMOR.